



La Cinémathèque française

Appel à chercheurs

Année universitaire 2020-2021

Date limite de dépôt des dossiers de candidature :

Vendredi 5 juin 2020

La Cinémathèque française et la recherche en histoire du cinéma

Depuis 2008, La Cinémathèque française développe ses liens avec le monde de la recherche en histoire du cinéma. Le programme de son appel à chercheurs annuel a pour but d'offrir un accueil privilégié, assorti de divers avantages, à de jeunes chercheurs intéressés par des travaux sur ses collections, en vue de thèses ou de mastères. Le partenariat entre le chercheur et la Cinémathèque française donne lieu à un contrat de recherche stipulant les droits et obligations du chercheur. Parmi les chercheurs dont les projets seront retenus, trois pourront bénéficier d'une bourse.

Domaines de recherches

Les collections de la Cinémathèque française, de par leur diversité et leur ampleur, permettent de couvrir un vaste champ géographique et temporel. La dimension historique de la recherche sera privilégiée, mais pourra concerner une grande diversité d'approches : histoires technique, esthétique, économique, sociale, juridique, etc.

Les axes de travail proposés dans le cadre de l'appel à chercheurs sont des suggestions de recherche sur des fonds ou des sujets qui intéressent particulièrement la Cinémathèque française. Mais ils ne sont pas exhaustifs ou limitatifs. D'autres sujets peuvent être explorés dans le cadre de cet appel à chercheurs, dès lors qu'ils portent, au moins en partie, sur les collections conservées par la Cinémathèque française, et que le candidat démontre qu'il a connaissance de sources primaires complémentaires et qu'il pourra y avoir accès.

Les dossiers portant sur des sujets trop généraux ou non suffisamment définis seront écartés.

Statuts des chercheurs retenus

Les statuts proposés aux candidats sont au nombre de deux :

A – Le chercheur associé

La Cinémathèque française peut accueillir chaque année six chercheurs associés.

Ce statut fait l'objet d'un contrat d'une durée d'un an, renouvelable deux fois. Ce contrat est signé par le chercheur, son directeur de recherche et le Président de la Cinémathèque française.

Le chercheur associé bénéficie d'un tuteur d'accompagnement au sein de la Cinémathèque française, de la gratuité des titres d'accès aux services, d'un crédit de 300 € pour les travaux de photocopie à la Bibliothèque du film, d'un crédit de 300 € pour les travaux de reprographie à l'Iconothèque (frais techniques et de gestion, hors droits d'auteur).

L'évaluation des travaux du chercheur associé est effectuée sur la base d'un compte-rendu de recherche annuel apprécié par le conseil scientifique. Celui-ci peut inviter le chercheur à répondre oralement à ses questions. Il donne un avis sur les travaux réalisés. Cet avis est notamment pris en compte en cas de demande de renouvellement du contrat pour une année supplémentaire et pour décider d'attribuer le soutien de la Cinémathèque française à la publication des travaux effectués.

B – Le chercheur invité, bourse Jean-Baptiste Siegel

La Cinémathèque française peut recevoir chaque année trois chercheurs invités. Les chercheurs invités sont choisis parmi les chercheurs associés retenus dans le cadre de l'appel à projets de la Cinémathèque française. Le chercheur invité bénéficie d'un contrat d'un an non renouvelable tout en conservant son statut de chercheur associé au-delà de ce terme si son statut de chercheur associé est prolongé d'une voire deux années. Il bénéficie des mêmes avantages que le chercheur associé. Il perçoit en outre **une allocation de recherche de 5 000 €**, dite « bourse de recherche Cinémathèque française - Jean-Baptiste Siegel ». Le bénéficiaire d'une allocation de recherche peut être invité à venir exposer le déroulement de ses travaux devant la Commission de recherche historique de la Cinémathèque au cours du second semestre de l'année universitaire. Il remet en outre un compte-rendu de recherche annuel qui est présenté au conseil scientifique en fin d'année. **Pour bénéficier du statut de chercheur invité, le candidat doit être âgé de 30 ans au plus.**

Participer à l'appel à chercheurs

L'appel à chercheurs s'adresse à tous les étudiants régulièrement inscrits dans une université, une grande école, un établissement scientifique situés en France, sans condition de nationalité. Ces étudiants doivent mener une recherche du niveau du master ou du doctorat.

A – Dossier de candidature

Le dossier doit être composé des pièces suivantes :

- Fiche de candidature complétée.
- CV du candidat, avec bibliographie éventuelle de ses précédents travaux.
- Attestation sur l'honneur de revenus ou de l'absence de revenus.
- Certificat de scolarité pour l'année universitaire en cours au moment de la candidature.
- Désignation du ou des enseignants susceptibles de diriger la recherche et lettre de recommandation.
- Présentation du sujet proposé et de la problématique de recherche (5 000 signes maximum).

Le dossier complet doit être adressé par courrier électronique à l'adresse suivante **au plus tard le Vendredi 5 juin 2020 à 18h** :

bourses_cfsiegel@cinematheque.fr

Aucun dossier ne sera accepté par courrier ou sur remise en main propre.

Les dossiers parvenus incomplets ou hors délai ne seront pas examinés.

B – Examen des candidatures

Les dossiers sont examinés et sélectionnés par une commission composée des membres suivants : le directeur général de la Cinémathèque française, le président du conseil scientifique, deux membres du conseil scientifique désignés par le président, le Directeur scientifique du patrimoine, le Directeur délégué du patrimoine. Des experts peuvent être associés à la commission en fonction des sujets proposés.

Les candidats retenus peuvent faire l'objet d'une audition par la commission, avant que la liste définitive soit soumise à l'approbation du Président de la Cinémathèque française ou de son représentant.

La décision d'attribution d'une bourse est prise par le Président de la Cinémathèque sur avis de la commission.

C – Calendrier

- Date limite de dépôt des dossiers de candidatures : vendredi 5 juin 2020 à 18h.
 - Instruction des dossiers : juin 2020.
 - Délibérations de la commission : fin juin 2020.
 - Décision d'attribution des bourses : juillet 2020.
 - Notification des résultats de l'appel à chercheurs à tous les candidats : juillet 2020.
 - Acceptation des candidats sélectionnés et de leurs directeurs de recherches : juillet 2020.
 - Mise en place des contrats de recherche : septembre 2020.
 - Début des travaux des chercheurs associés et invités : 1^{er} octobre 2020.
-



La Cinémathèque française - Appel à chercheurs 2020-2021

FICHE DE CANDIDATURE

(à remplir par le candidat)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Numéro de sécurité sociale :

Situation de famille :

Adresse postale :

.....

Adresse mail :

Numéro(s) de téléphone :

Dernier diplôme obtenu (intitulé, année, école ou université) :

.....

Diplôme préparé en 2019-2020 (intitulé, année, école ou université) :

.....

Diplôme préparé en 2020-2021 (intitulé, année, école ou université) :

.....

Nom du directeur de recherche :

Intitulé du sujet de recherche :

Activité professionnelle actuelle (emploi, nom et adresse de l'employeur) :

.....

.....

Si le candidat ne réside pas habituellement en région Ile de France, dispose-t-il d'une solution d'hébergement dans cette région ? :

.....

Le candidat soussigné certifie l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus.

Fait à :

le :

Signature :

Annexe : Quelques fonds d'archives récemment acquis par la Cinémathèque française et pouvant faire l'objet de travaux de recherches

- Fonds Jacques Saulnier (chef décorateur)
- Fonds Fédération Nationale des Cinémas Français
- Fonds Yannick Bellon
- Fonds Jacques Demy
- Fonds Jean Vigo
- Fonds Paul Vecchiali
- Fonds Pierre Tchernia
- Fonds Catherine et Pierre Prévert
- Fonds Rémi Waterhouse
- Fonds David Koscas (photographe de plateau)
- Fonds Michel Mardore
- Fonds Sébastien Laudenbach
- Fonds Jocelyne Saab
- Fonds Jacques Kébadian

Les candidats sont invités à se reporter au catalogue en ligne Cinéressources ainsi qu'aux répertoires de fonds spécialisés (répertoire des fonds d'archive, répertoire des périodiques notamment) pour avoir une vue plus détaillée des ressources disponibles à la Cinémathèque française (<http://cineressources.net>).
